

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2010-03-01 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 1er jour du mois de mars 2010 à 20 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:

Rachel Laflamme, Lina Lacharité, Roger Tessier, François Parenteau, Félix Courchesne

Monsieur Jocelyn Verrier, conseiller est absent.

Madame Julie Yergeau, secrétaire-trésorière est aussi présente.

(10-03-48) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(10-03-49) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Roger Tessier et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 1er jour du mois de février 2010 soit accepté tel rédigé.

(10-03-50) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 17ième jour du mois de février 2010 soit accepté tel rédigé.

AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Les comptes de taxes municipales pour l'année 2010 ont été envoyés par la poste le 12 février dernier.

(10-03-51) APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité que les comptes à payer suivants, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de mars 2010 soient acceptés et payés.

NO.	BÉNÉFICIAIRE	DESCRIPTION	MONTANT
5098	Fabrique Ste-Jeanne D'Arc	Publicité 2010/feuillet paroissial	25.00\$
5099	Postes Canada	Achat de timbres pour envois comptes de taxe	353.87\$
5100	Bell Mobilité Inc.	Frais de cellulaire janvier 2010	39.62\$
5101	Hydro-Québec	Luminaire janvier 2010, électricité bâtiments municipaux nov-déc-janv.	3 792.47\$
5102	Prévention Estrie	Vérification extincteurs	481.62\$
5103	L'Excellence	Versement mois de mars assurance collective	325.97\$
5104	Bell Canada	Téléphones mois de février 2010 (garage, bureau et biblio)	338.91\$
5105	Commission scolaire des Chênes	Récompense brigadiers scolaires 2010	130.00\$
5106	Biblio CQLM	#15193 Ajustement contribution 2010	10.07\$
5107	Debby Lampron Lynch	Reconnaissance bébé	150.00\$
5108	Pauline Delude	Remboursement achat livres bibliothèque	67.83\$
5109	Les Éditions Juridiques FD	#11608 Mise à jour Manuel Technique	73.50\$
5110	Équipement San. Drummond Inc.	#227804,227969 Produits hygiéniques	146.18\$
5111	Gilles Côté	#1488 Dénéigement patinoire février	225.75\$
5112	Mélançon & Fils Inc	#120673-120674-121853-121854 Huile à chauffage	2 549.14\$
5113	Eau Labrador	#1102682304 Achat bouteille d'eau	5.95\$
5114	Marché Ste-Jeanne D'Arc	#0434 Quincaillerie	108.37\$
5115	Mégaburo	#50-0645654 Lecture photocopieur février 2010	45.63\$
5116	Ministère du Revenu	Remise février 2010	209.96\$
5117	MRC de Drummond	#2009-00083 mutations janvier 2010,#2010-00095 charge en inspection, versement mars 2010	2 231.70\$
5118	Municipalité de Wickham	2 ^e versement déneigement route Caya (partie)	475.00\$
5119	Les pétroles Therrien Inc.	Essence camion mois février 2010	62.02\$
5120	PG Govern	#0004947 Anti-virus	129.81\$
5121	Receveur gén. du Canada	Remise déductions à la source fédérales	692.81\$
5122	Réjean Gauthier, Ent. Général	#31052Réparation luminaires	299.31\$
5123	RIMGD Bas St-François	Quote-part mars 2010	3 716.00\$
5124	Rona	#134491-1,135641-1 support de banc de scie & coupe froid	103.38\$
5125	Société de l'Assurance Automobile du Québec	Immatriculation Camion 2010-2011	453.00\$
5126	Chemin de fer St-Laurent & Atl.	#EF18931 Passage à niveau janvier-février-mars	1 455.60\$
5127	Ville Drummondville	1 ^{er} versement supralocal	1 418.00\$
5128	Visa Desjardins	#060220Papeterie Bureau en gros	83.51\$

5129 Excavation Yergeau	5e versement déneigement & 5 ^e vers. stationnement	20794.82\$
Élus municipaux	Rémunération des élus & Allocation de dépenses	
	Janvier- février- mars	5420.61\$
Salaire employés	Salaire février 2010	5570.35\$

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT NO. 335

La secrétaire-trésorière dépose un rapport des dépenses autorisées selon le règlement numéro 335.

(10-03-52) DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

CONSIDÉRANT que la vérification des états financiers de la municipalité est complétée pour l'exercice financier 2009 par Samson Bélair/ Deloitte et Touche s.e.n.c.r.l.;

Proposé par: Roger Tessier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport financier de la municipalité ainsi que le rapport du vérificateur produits par Samson Bélair/ Deloitte et Touche s.e.n.c.r.l., comptable agréé pour l'année 2009, conformément à l'article 176.1 du Code municipal. Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité;

Que Madame Julie Yergeau, secrétaire-trésorière soit autorisée à signer les documents reliés au dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur.

Adoptée à l'unanimité

(10-03-53) DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière est tenue de préparer, en février de chaque année, la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales afin de la présenter au Conseil;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU d'accepter le dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales sur lesquelles sont dues des taxes portant sur les années 2008 et 2009 conformément à l'article 1022 du Code municipal, dont un document est joint en annexe « A » à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

(10-03-54) VENTE DES IMMEUBLES

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière, si elle reçoit l'ordre du Conseil, doit transmettre, avant le 12 mars 2010

au bureau de la MRC de Drummond les noms des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales ;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Félix Courchesne

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre envoie la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales relativement à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes au bureau de la Municipalité Régionale de Comté de Drummond qui sont suivants;

matricule : 49020-8867-26-1545
#lot(s)/ Cadastre : 403P, 404P Canton de Wickham
Taxes municipales : 2 928.76\$
(comprenant frais & intérêts)

matricule : 49020-8965-96-9331
#lot(s)/ Cadastre : 397P Canton de Wickham
Taxes municipales : 3 611.82\$
(comprenant frais & intérêts)

Que des frais de 30.\$ par fiche soient exigés pour couvrir les frais de postes et administratifs.

Adoptée à l'unanimité

**(10-03-55) DEMANDE DE COMMANDITE / FABRIQUE SAINTE-JEANNE
D'ARC**

CONSIDÉRANT la conférence-témoignage de Marcel Leboeuf organisée par la Fabrique Sainte-Jeanne comme activité de financement;

CONSIDÉRANT la demande de commandite de la Fabrique Sainte-Jeanne d'Arc pour cette activité;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal qu'une somme de deux cents dollars (200.\$) soit remise à la Fabrique Sainte-Jeanne d'Arc comme commandite pour l'activité conférence-témoignage de Marcel Leboeuf;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de 200.\$, pris dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité

(10-03-56) NIVELLEMENT DES CHEMINS

CONSIDÉRANT que les chemins en gravier doivent être nivelés au printemps et à l'automne afin de maintenir une meilleure qualité du réseau routier;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 22 février 2010 de "Jean-Pierre Carpentier Enr." en ce qui concerne le nivellement des chemins;

Proposé par: Lina Lacharité

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre engage "Jean-Pierre Carpentier Enr." pour effectuer le nivellement des chemins municipaux au taux horaire de quatre-vingt-sept dollars (87.\$/heure) plus taxes et les frais de transport pour l'année 2010;

Que ces sommes soient prises dans le poste budgétaire (02-320-00-521).

Adoptée à l'unanimité

(09-03-57) CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire effectuer l'épandage de l'abat-poussière sur ses chemins de gravier;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des prix pour le chlorure de calcium liquide de 35% à deux entreprises, soit :

Calclo Inc. : 0.276\$ / litre
Somavrac Inc. : 0.295\$ /litre

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre fasse l'achat de chlorure de calcium liquide 35% de la compagnie "Calclo Inc." au coût de 0.276\$/litre plus taxes incluant le transport et l'épandage, soit une quantité approximative de 32 000 litres;

Que l'épandage du chlorure de calcium liquide soit prévu pour le début juin prochain;

Qu'une somme de dix mille dollars (10 000.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-629).

Adoptée à l'unanimité

(10-03-58) ACHAT ASPHALTE FROIDE

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de réparation des chemins asphaltés pour l'entretien du réseau routier;

Proposé par: Rachel Laflamme

Appuyé par : Félix Courchesne

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre achète de la Coopérative agricole St-André quatre palettes d'asphalte froide de 63 sacs chacune au coût de sept dollars et quatre-vingt-quinze cents (7.95\$) le sac plus taxes, plus les frais de transport et de palette;

Qu'une somme de deux mille trois cent cinquante dollars (2 350.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-01-625).

Adoptée à l'unanimité

**(10-03-59) FORMATION DES OPÉRATEURS D'INSTALLATION DE
CAPTAGE ÉLÉMENTAIRE**

CONSIDÉRANT qu'une formation des opérateurs d'installation de captage élémentaire(PC8-PR7) dans le cadre du Programme de qualification des opérateurs en eau potable d'Emploi-Québec aura lieu les 23, 24, 25 et 26 mars 2010 à Drummondville;

CONSIDÉRANT que Monsieur Richard Manseau, inspecteur municipal, doit suivre cette formation offerte par le Cégep de Saint-Laurent;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre autorise Monsieur Richard Manseau, inspecteur municipal, à participer à cette formation offerte par le Cégep de Saint-Laurent au coût de sept cent cinquante-six dollars et vingt-six cents (756.26\$) taxes incluses;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de deux cents dollars, pris dans le poste budgétaire (02-320-01-522) et affecté dans le poste budgétaire (02-320-00-454) :

(02-320-00-454) 200.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-01-522)

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à acquitter les frais d'inscription au Cégep de Saint-Laurent, soit la somme de 756.26\$, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-454);

Que les frais de déplacement soit remboursés au taux de 0.35\$/km;

Qu'une somme de 175.\$ soit autorisée pour les frais de déplacement et de repas de Monsieur Richard Manseau, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-454).

Adoptée à l'unanimité

(10-03-60) FORMATION POUR RESPONSABLE BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que Madame Pauline Delude va participer à deux formations à Trois-Rivières;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Félix Courchesne

IL EST RÉSOLU d'autoriser Mme Pauline Delude à participer aux formations à Trois-Rivières concernant la bibliothèque municipale;

Que les dépenses reliées aux déplacements et aux repas soient remboursées à Mme Pauline Delude;

Qu'une somme de deux cents dollars (200.\$) soit allouée pour le remboursement des frais de déplacement et de repas, prise dans le poste budgétaire (02-702-30-310).

Adoptée à l'unanimité

**(10-03-61) ADOPTION PAR RÉOLUTION DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 336 INTITULÉ: «RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES BÂTIMENTS
ACCESSOIRES EN COUR AVANT »**

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires du 154, rue Jeanne D'Arc qu'il soit apporté une modification aux règlements de la municipalité afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire qui se retrouverait en cour avant suite à des modifications apportées à une résidence située dans la zone H6;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que soit adopté le projet de règlement numéro 336, intitulé: "Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les bâtiments accessoires en cour avant", dont copie d'un projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Que les objets et les conséquences de l'adoption de ce projet de règlement seront expliqués par le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le maire au cours d'une assemblée publique de consultation;

Que lors de cette assemblée publique les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer sur le projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

**PROVIENCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 336

**Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les
bâtiments accessoires en cour avant**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Lefebvre a adopté le règlement de zonage no 137 le 5 février 1990;

ATTENDU QUE le conseil désire régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire qui se retrouverait en cour avant suites à des modifications apportées à une résidence située dans la zone H6;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné le _____;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Lefebvre ordonne et statue savoir que le règlement de zonage no 137 soit modifié de la façon suivante:

1. L'article 3.2.8.1 est modifié en ajoutant la zone H6 à la liste des zones bénéficiant des mesures d'assouplissement prévues dans ledit article.

2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ par la résolution no _____.

Claude Bahl, maire

Julie Yergeau, dir.-gen.

(10-03-62) ATTESTATION MUNICIPALE / LICENCE DE COMMERÇANT

CONSIDÉRANT la demande d'attestation municipale de Monsieur Jimmy Lessard pour l'obtention d'une licence de commerçant auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec;

CONSIDÉRANT que la licence vise la vente de véhicules routiers en ligne (internet);

CONSIDÉRANT que la propriété de Monsieur Jimmy Lessard est située dans la zone C3 et fait partie du Groupe Commerce I;

CONSIDÉRANT qu'une vérification auprès de l'inspecteur en bâtiment de la municipalité a été faite;

CONSIDÉRANT que l'activité vente de véhicules automobiles n'est pas permise dans la zone C3;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU d'aviser Monsieur Jimmy Lessard que la municipalité ne peut émettre l'attestation municipale pour la demande de licence de commerçant étant donné que l'activité de vente de véhicules automobiles n'est pas conforme aux dispositions du règlement de zonage de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

(10-03-63) ADHÉSION 2010 COGEBY

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre fait partie du bassin versant de la Yamaska;

CONSIDÉRANT que le Conseil de gestion du bassin versant de la Yamaska (COGEBY) sollicite la Municipalité de Lefebvre pour une contribution annuelle d'un montant de cinquante dollars (50.\$) comme reconnaissance de partenariat et engagement moral;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU par la Municipalité de Lefebvre de verser une contribution de cinquante dollars (50.\$) au Conseil de gestion du bassin versant de la Yamaska (COGEBY);

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à « COGEBY » au montant de 50.\$, pris dans le poste budgétaire (02-130-00-494).

Adoptée à l'unanimité

(10-03-64) ÉCHANGEUR D'AIR / HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que l'échangeur d'air à l'Hôtel de Ville ne fonctionne plus depuis 1 an;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Ventilation Ionair Inc. pour le remplacement de l'échangeur d'air incluant un nouveau contrôle, les pièces et la main d'œuvre;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal d'accepter l'offre de service de Ventillation Ionair Inc. au montant de mille six cents dollars (1 600.\$) plus taxes;

Qu'une somme de mille huit cent cinquante dollars (1 850.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste (03-310-03-000).

Adoptée à l'unanimité

RELAIS POUR LA VIE

Un message sera publié dans le petit journal de la municipalité pour promouvoir l'activité Relais pour la vie qui se tiendra à Wickham au mois de mai prochain;

PÉRIODE DE QUESTIONS

Je soussignée, Julie Yergeau, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lefebvre certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget pour les dépenses ci-haut.

Le 1er mars 2010

Julie Yergeau,
secrétaire-trésorière

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

- MRC de Drummond : Procès-verbal 3 février 2010
- MRC de drummond : Projet de règlement concernant les îlots déstructurés selon l'article 59 de la LPTAA
- Réseau Biblio : Soirée d'accueil

(10-03-65) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par le conseiller François Parenteau et appuyée par la conseillère Lina Lacharité à 21:45 heures.

Adoptée à l'unanimité

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière